

# Schéma départemental de gestion cynégétique du Morbihan



2012/2018



Le Monde RP - 02 97 77 81 11 - www.morbihan.fr - Photo: www.dominique.com



Fédération Départementale  
des Chasseurs du Morbihan



# Préface



## Pour une chasse moderne

Le schéma départemental de gestion cynégétique est né de la volonté d'inscrire la chasse dans son temps et de lui donner l'ambition de s'engager plus en avant dans la gestion des espèces et la préservation de leurs habitats.

Élaboré en concertation avec l'ensemble des responsables cynégétiques et de nos partenaires agriculteurs et forestiers, ce deuxième schéma constitue un véritable plan d'action, dans la continuité du premier, sur les six prochaines saisons cynégétiques du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2018.

Les chasseurs et leur fédération affichent fièrement une politique cynégétique départementale qui se veut soucieuse : d'une gestion raisonnée de la ressource naturelle et des écosystèmes, des équilibres agro-sylvo-cynégétiques ainsi que de la sécurité des chasseurs et des autres usagers de la nature.

Notre engagement dans la mise en œuvre de ce nouveau schéma s'avère déterminant pour inscrire durablement le chasseur comme un gestionnaire incontournable de notre patrimoine faunistique et de ses habitats.

Enfin, ce schéma se veut être un nouveau souffle en faveur de la chasse morbihannaise et du recrutement de nouveaux chasseurs car il nous faut transmettre aux générations futures nos connaissances et notre passion de vivre avec la nature.

**Guy Bonnefous**  
Président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan

*"Chasseur et fier de l'être"*







# Sommaire



## Chapitre 1

### Le contexte d'application

- Le cadre réglementaire ..... p. 3
- Un schéma départemental organisé autour de 9 grands thèmes ..... p. 4
- La chasse dans le Morbihan ..... p. 5/6

## Chapitre 2

### La gestion des ressources naturelles

- La gestion des espèces et de leur habitat ..... p. 7/15
  - Le cerf élaphe ..... p. 7
  - Le chevreuil ..... p. 8
  - Le sanglier ..... p. 9
  - Le lièvre d'Europe ..... p. 10
  - Le lapin de garenne ..... p. 11
  - Le faisan commun ..... p. 12
  - La bécasse des bois ..... p. 13
  - Le gibier d'eau ..... p. 14
  - Les pigeons, les tourterelles, les grives et merle noir ..... p. 15
- La régulation des espèces prédatrices ou nuisibles ..... p. 16
- Le suivi sanitaire de la faune sauvage ..... p. 17
- L'agriculture et la biodiversité ..... p. 18
- La réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h ..... p. 19/20

## Chapitre 3

### La gestion des ressources humaines

- La formation des responsables de chasse et des chasseurs ..... p. 21
- La sécurité à la chasse ..... p. 22
- La structuration des territoires ..... p. 23

## Chapitre 4

### La communication et la transmission du bonheur d'être chasseur

- L'intégration des nouveaux chasseurs et la communication vers le grand public ..... p. 24

### Annexes

- Fiche des consignes de sécurité à lire avant la battue ..... p. 25
- Arrêté préfectoral portant approbation du Schéma départemental de gestion cynégétique ..... p. 26



## Le cadre réglementaire

Le schéma départemental de gestion cynégétique émane de la loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse. Les lois du 30 juillet 2003 relative à la chasse, du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, du 31 décembre 2008 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse, du 27 juillet 2010 relative à la modernisation de l'agriculture et de la pêche et du 7 mars 2012 portant sur diverses dispositions d'ordre cynégétique sont venues compléter et préciser son cadre d'application. Il est aussi soumis à étude d'incidences Natura 2000.

Code de l'environnement Livre IV Titre II Chasse

### Article L. 420-1

La gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural.

### Article L. 425-1

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. III-2-1 du code rural et de la pêche maritime ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats mentionnées à l'article 414-8 du présent code.

Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article L.420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4.

### Article L. 425-2

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement :

- 1° - Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2° - Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;
- 3° - Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5, la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- 4° - Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5° - Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

### Article L. 425-3

Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

### Article L. 425-3-1

Les infractions aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique sont punies des amendes prévues par les contraventions de la première à la quatrième classe selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État.

Code de l'environnement Livre IV Titre I Protection de la faune et de la flore

### Article L. 414-4

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après "Évaluation des incidences Natura 2000" :

- 1° - Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- 2° - Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- 3° - Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

# Chapitre 1 Contexte d'application



# Contexte d'application



## Un schéma développé autour de **neuf grands thèmes**

Ce sont les actions prioritaires de la Fédération des chasseurs pour les 6 années à venir :

- La gestion des espèces et de leurs habitats
- La régulation des espèces prédatrices
- Le suivi sanitaire de la faune sauvage
- L'agriculture et la biodiversité
- La réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h
- La formation et l'information des responsables de chasse et des chasseurs
- La sécurité à la chasse
- La structuration des territoires
- L'intégration des nouveaux chasseurs et la communication vers le grand public



## Chaque thème est organisé sous forme de **fiches synthétiques**

Ces fiches détaillent les **enjeux** retenus, le ou les **objectifs** poursuivis ainsi que les **actions** proposées. Certaines actions renvoient à un programme départemental précis, susceptible d'évoluer dans le temps et qui n'est donc pas détaillé dans ce document.

Afin de pouvoir évaluer tous les ans la mise en œuvre du schéma, des **indicateurs de suivi** sont mis en place par action. Cette évaluation se fera sur l'année cynégétique (1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).

Pour donner une valeur de priorité aux actions, un classement a été opéré : (1) action indispensable, (2) action importante, (3) action facultative. Seules les priorités (1) et (2) devront être mises en œuvre pendant la durée du schéma.

Enfin, une partie réglementaire complète chaque fiche quand elle est nécessaire.

Elle permet de préciser le ou les **dispositifs réglementaires** qui encadrent ou découlent des actions proposées.



*"La chasse, une nécessité pour l'écologie"*



## La chasse dans le Morbihan

Chapitre

1

# Contexte d'application



### Une activité encadrée et fédérée

Les chasseurs du département sont fédérés au sein d'une association loi 1901 appelée fédération départementale des chasseurs du Morbihan. Créée en 1923, la fédération est agréée au titre de la protection de la nature depuis 1978. Elle concourt à la réalisation de nombreuses missions de service public et dispose d'un véritable savoir-faire pour la gestion des espèces et de leurs habitats.

La Fédération départementale des chasseurs du Morbihan a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser et elle apporte son concours à l'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser. Elle organise également des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser pour approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la réglementation de la chasse et des armes.

Elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle coordonne les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle apporte son concours à la validation du permis de chasser sous la forme d'une régie de recettes de l'État chargée de l'encaissement des redevances ainsi que des cotisations fédérales.

*"La chasse, un atout pour l'éducation"*

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts causés aux cultures par le grand gibier.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique.

Elle mène des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité

La fédération départementale des chasseurs du Morbihan se compose d'un conseil d'administration de 15 membres et d'une équipe de 13 professionnels au service des chasseurs et des missions confiées.

### Un réseau associatif développé et structuré

En quelques chiffres, la chasse dans le Morbihan représente :

- 13 000 chasseurs
- 750 adhérents territoriaux (68 associations communales de chasse agréées, 164 associations communales de chasse, 253 associations de chasse privée, 265 adhérents individuels).
- 15 groupements d'intérêt cynégétique (concernant 123 communes)
- 17 associations départementales spécialisées.

*"La chasse, un partenaire pour la santé publique"*





Chapitre

1

# Contexte d'application

## La chasse dans le Morbihan

### Une gestion au quotidien des espèces et des territoires

Avec une représentation homogène sur l'ensemble du département, les chasseurs et leurs structures constituent un réseau associatif en contact direct avec le terrain. Leur pragmatisme et dynamisme en font toute l'année les premiers interlocuteurs et premiers intervenants en matière de prévention des dégâts causés par la faune sauvage, en matière de régulation des animaux classés nuisibles, en matière de surveillance sanitaire de la faune sauvage et des maladies transmissibles à l'homme, etc.

### Une grande diversité d'espèces et de modes de chasse

On rencontre en Morbihan une grande diversité d'espèces de petits gibiers (lapin de garenne, lièvre, faisan, perdrix, pigeon, bécasse des bois, etc.) et de grands gibiers (chevreuil, cerf et sanglier). Le littoral et le réseau hydrographique important en font aussi un département privilégié de chasse au gibier d'eau.

Cette richesse de la ressource naturelle et des biotopes permet le développement et l'expression de nombreux modes de chasse : chasse au vol, chasse à course, chasse à l'arc, chasse en battue, chasse à la passée, chasse à la botte, chasse au chien d'arrêt, chasse au chien courant, etc.

*"La chasse,  
alliée de la biodiversité"*

*"La chasse,  
terre de rencontres"*

### Une activité culturelle et sociale riche

A une époque où les campagnes se dépeuplent et où les individualismes se développent, la chasse rassemble et réunit toutes les catégories sociales sans distinction et tous participent de façon égalitaire à cette activité de nature. Les associations de chasse en milieu rural constituent ainsi de véritables lieux d'échange et de fraternité où toutes les générations et tous les milieux socioprofessionnels se côtoient.

### Un chasseur rural aux valeurs modernes

Plus de 75 % des chasseurs habitent dans une commune de moins de 5 000 habitants. L'âge moyen du chasseur morbihannais est de 55 ans. L'attrait de la chasse s'explique par les plaisirs et les valeurs qui y sont attachés. La convivialité, la complicité avec les chiens, les cinq sens traditionnels s'y développent dans un rapport harmonieux avec la nature où chasser est un acte naturel. C'est aussi pour le chasseur la compréhension et l'acceptation de la réalité des cycles biologiques et écologiques.

La pratique de la chasse est une culture de vie, une école de la maîtrise de soi, de connaissances et de respect de l'environnement. Transmettre aux générations futures ses valeurs est une nécessité pour l'écologie.

*"La chasse, expression culturelle française"*





# Cerf élaphe



*Cervus elaphus*, Linné 1758

- Améliorer le suivi des populations
- Veiller à maintenir un équilibre agro sylvo cynégétique durable

## Enjeux espèces →

### Maîtriser les populations

| Type d'action / Thème                         | Objectifs recherchés                                    | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi   |
|---|---|----------|--|--|
| Populations des grands massifs forestiers (1) | Gestion à partir d'indicateurs                          | 2        | Méthodes indiciaires (brâme, indice de pression sur la flore, recensement nocturne), suivi du tableau de chasse  | Tableau de bord annuel   |
| Populations hors grands massifs forestiers    | Contrôle des populations existantes                     | 1        | Réunions techniques, estimation des effectifs, plan de chasse adapté   | Objectifs fixés (oui/non)  |
| Sécurité à la chasse                          | Limiter les accidents de chasse                         | 1        | Interdiction pour les chasseurs postés à tir de se déplacer en véhicule à moteur pendant les battues au chien courant tant que la fin de l'action de chasse n'a pas été annoncée, à l'exception du seul responsable de battue dès lors que l'arme de tir est déchargée puis démontée ou placée sous étui<br>Port obligatoire du gilet fluorescent et de la pibole ou corne de chasse en battue | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an<br>Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an |
| Éthique de la chasse                          | Limiter le nombre d'animaux blessés, perdus à la chasse | 1        | Inciter à la recherche au sang<br>Développer le nombre de conducteurs agréés   | Diffusion de la liste des conducteurs de chien de sang (oui/non), nombre de recherches / an                |
| Individus échappés de parc ou d'élevage       | A prélever le plus tôt possible                         | 1        | Plan de chasse ou battue administrative  | Prélèvement réalisé (oui/non)  |
| Connaissance des populations                  | Mieux connaître les prélèvements                        | 2        | Fiche prélèvement (carte T)  | Exploitation annuelle par massif   |

(1) Forêts de Lanouée, de Brocéliande-Paimpont, Quénécan et Conveau

## Enjeux habitat →

### Rechercher le meilleur équilibre agro sylvo cynégétique possible

| Type d'action / Thème | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes de suivis   | Indicateurs de suivi  |
|-----------------------|---|----------|--|---|
| Dégâts agricoles      | Limiter les dégâts agricoles                                    | 1        | Protection parcellaire des cultures sensibles à hautes valeurs ajoutées<br>Mise en place de cultures de dissuasion dans les grands massifs forestiers                | Tableau de bord des cultures protégées (oui/non), évolution du montant des dégâts, nombre de conventions de prêt de matériel, cartographie des dégâts |
| Concertation          | Aborder techniquement les problèmes soulevés par les forestiers | 1        | Réunion de concertation avec le Centre régional de la propriété forestière, l'Office national des forêts et la Direction départementale des territoires et de la mer | Nombre de réunions par an   |







# Chevreuil



*Capreolus capreolus*, Linné 1758

- Améliorer le suivi des populations
- Veiller à maintenir un équilibre agro sylvo cynégétique durable

## Enjeux espèces → Maîtriser l'évolution de la population

| Thème                           | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi  |
|---------------------------------|--|----------|--|---|
| Gestion cynégétique de l'espèce | Fixer des objectifs de gestion par unité de gestion                    | 2        | Réunions techniques par unité de gestion   | Nombre de réunions, orientations fixées (oui/non)                         |
|                                 | Suivi quantitatif et qualitatif des prélèvements                       | 2        | Bilan de plan de chasse  | Taux de retour, exploitation annuelle par unité de gestion                |
|                                 | Regrouper les petits territoires pour faciliter la chasse du chevreuil | 2        | Information, contact adhérent  | Nombre de demandes de PDC regroupé / an, évolution des demandes           |
|                                 | Promouvoir la chasse à l'approche et à l'arc                           | 2        | Information, contact adhérent  | Nombre d'articles parus, nombre de réunions thématiques /an               |
| Éthique de la chasse            | Limiter le nombre d'animaux blessés par balle et perdus à la chasse    | 1        | Inciter à la recherche au sang pour le tir à balle   | Diffusion de la liste des conducteurs (oui/non), nombre de recherches /an |
| Sécurité à la chasse            | Limiter les accidents de chasse  | 1        | Interdiction pour les chasseurs postés à tir de se déplacer en véhicule à moteur pendant les battues au chien courant tant que la fin de l'action de chasse n'a pas été annoncée, à l'exception du seul responsable de battue dès lors que l'arme de tir est déchargée puis démontée ou placée sous étui | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an                       |
|                                 |  |          | Port obligatoire du gilet fluorescent et de la pibole ou corne de chasse en battue   | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes /an                        |

## Enjeux habitat → Rechercher le meilleur équilibre agro sylvo cynégétique possible

| Type d'action / Thème | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes de suivis   | Indicateurs de suivi                             |
|-----------------------|---|----------|--|--|
| Dégâts forestiers     | Limiter les dégâts forestiers                                   | 1        | Tableau de bord des protections données aux forestiers   | Réalisation du tableau de bord (oui/non)         |
| Dégâts agricoles      | Limiter les dégâts agricoles                                    | 1        | Protection parcellaire des cultures sensibles à hautes valeurs ajoutées  | Tableau de bord des cultures protégées (oui/non) |
| Concertation          | Aborder techniquement les problèmes soulevés par les forestiers | 1        | Réunion de concertation avec le Centre régional de la propriété forestière, l'Office national des forêts et la Direction départementale des territoires et de la mer | Nombre de réunions par an                        |





# Sanglier

Sus scrofa, Linné 1788



- Limiter les dégâts agricoles
- Améliorer la gestion du sanglier

## Enjeux espèces →

### Rechercher l'équilibre agro sylvo cynégétique durable dans le cadre du Plan national de maîtrise des populations de sangliers

| Type d'action / Thème           | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi   |
|---------------------------------|--|----------|--|--|
| Gestion cynégétique de l'espèce | Gérer les populations de sangliers par unité de gestion            | 1        | Plan de gestion (commission technique, gestion des points noirs, etc.)<br>Dispositif de marquage à apposer obligatoirement avant tout déplacement de l'animal prélevé  | Nombre de plans de gestion fixés, mise en place du tableau de bord (oui/non), analyse annuelle avec les différents acteurs |
| Connaissance des populations    | Mieux connaître les prélèvements                                   | 1        | Fiche prélèvement (carte T)  | Exploitation annuelle par Unité de Gestion   |
| Pratique de la chasse           | Efficacité des prélèvements<br>Sécurité à la chasse                | 1        | - Du 15 août à la fermeture générale : chasse en battue obligatoire, avec 6 fusils minimum sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, en sa présence, ou celle de son délégué dûment mandaté  | Inscription dans l'arrêté préfectoral  |
|                                 | Etre réactif face aux dégâts agricoles ou aux zones accidentogènes | 1        | - Du 1 <sup>er</sup> juin au 14 août : chasse en battue de 6 fusils minimum autorisée par arrêté préfectoral individuel*<br>- Du 1 <sup>er</sup> juin à la fermeture générale : chasse à l'affût autorisée par arrêté préfectoral individuel*  | Inscription dans l'arrêté préfectoral  |
| Sécurité à la chasse            | Limiter les accidents de chasse                                    | 1        | Interdiction pour les chasseurs postés à tir de se déplacer en véhicule à moteur pendant les battues au chien courant tant que la fin de l'action de chasse n'a pas été annoncée, à l'exception du seul responsable de battue dès lors que l'arme de tir est déchargée puis démontée ou placée sous étui<br>Port obligatoire du gilet fluorescent et de la pibole ou corne de chasse en battue | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes /an<br>Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes /an                   |
| Ethique de la chasse            | Limiter le nombre d'animaux blessés, perdus à la chasse            | 1        | Inciter à la recherche au sang   | Diffusion de la liste des conducteurs (oui/non), nombre de recherches /an  |

\* Après avis du Président de la Fédération des chasseurs

## Enjeux habitat →

### Limiter les dégâts agricoles

| Type d'action / Thème  | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes de suivis  | Indicateurs de suivi                                      |
|--|---|----------|---|---|
| Distribution d'aliments (agrainage et affouragement)             | Prévenir et limiter les dégâts aux cultures agricoles                             | 1        | Déclaration annuelle d'agrainage dissuasif obligatoire auprès de la FOC avant le 10 mars avec cartographie des zones d'agrainage<br>Seule la dispersion des aliments naturels d'origines végétales non transformés est autorisée (à la volée, en traînée ou avec disperser automatique mobile). L'agrainage est autorisé seulement du 1 <sup>er</sup> avril à l'ouverture générale de la chasse<br>Ces dispositions ne s'appliquent pas aux massifs forestiers sous convention avec la Fédération | Nombre de déclarations annuelles                          |
| Jachère environnement et faune sauvage, culture environnementale | Limiter les dégâts aux cultures agricoles   | 2        | Information et animation  | Nombre de dossiers, surface, et localisation / territoire |
| Clôture de dissuasion  | Protéger les cultures sensibles à hautes valeurs ajoutées et sur les points noirs | 2        | Convention de prêt de clôture électrique  | Nombre de conventions signées                             |





# Lièvre d'Europe →

*Lepus europaeus*, Linné 1778

- Rationaliser les prélèvements
- Maintenir le plan de chasse départemental

## Enjeux espèces → Développer les populations naturelles

| Type d'action / Thème           | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées  | Indicateurs de suivi  |
|---------------------------------|--|----------|---|---|
| Gestion cynégétique de l'espèce | Rationaliser les prélèvements                                      | 1        | Plan de chasse (IKA ≥ 1)                                      | Nombre de plans de chasse positif sur le nombre de demandes |
|                                 | Suivre les populations reproductrices                              | 1        | Comptage nocturne en hiver                                    | Nombre de communes avec un IKA / an - Cartographie          |
|                                 | Protéger le noyau de la population                                 | 2        | Mise en place de réserve lièvre pertinente                    | Nombre de communes et surfaces mises en réserve             |
|                                 | Préserver les populations naturelles                               | 2        | Interdiction de lâcher des lièvres dans le Morbihan           | Nombre de constitutions de partie civile / an               |
| Connaissance                    | Analyse quantitative des prélèvements                              | 2        | Bilan de plan de chasse                                       | Analyse annuelle des résultats par Unité de Gestion         |
|                                 | Analyse qualitative des prélèvements                               | 3        | Collecte des cristallins                                      | Analyse annuelle des résultats                              |
|                                 | Analyser la mortalité extra cynégétique du lièvre dans le Morbihan | 2        | Suivi sanitaire des mortalités extracynégétiques              | Nombre d'analyses / an                                      |
|                                 | Initier ou participer aux travaux de recherche sur le lièvre       | 3        | Partenariat avec des organismes de recherche (ONCFS, CNRS...) | Nombre de partenariats / an                                 |

### Aspect réglementaire



**Plan de chasse départemental avec comptage hivernal et dispositif de marquage obligatoire.**  
**Règles d'attribution du plan de chasse : le territoire doit faire 60 ha minimum d'un seul tenant et l'IKA communal doit être supérieur ou égal à 1.**  
**Retour obligatoire du bilan de plan de chasse dès la fermeture du lièvre.**





# Lapin de garenne →

*Oryctolagus cuniculus*, Linné 1758

- Promouvoir les conventions lapin
- Motiver les chasseurs

## Enjeux espèces → Développer localement et durablement des populations viables et chassables

| Type d'action / Thème                        | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi   |
|--|--|----------|--|--|
| Gestion intégrée de l'espèce                 | Mettre au point un système global de gestion de l'espèce               | 1        | Conventions de réhabilitation du lapin   | Nombre de conventions lapin signées / an                         |
| Motivation et soutien des chasseurs de lapin | Fédérer les chasseurs autour de la gestion du lapin                    | 2        | Visites de sites, réunions annuelles, conférences, etc.  | Nombre de visites, conférences, etc.                             |
| Statut du lapin de garenne                   | Protéger le statut gibier du lapin de garenne                          | 2        | Note technique aux présidents, contact adhérent, presse agricole   | Évolution du nombre de communes où le lapin est classé nuisible  |
| Connaissance des tableaux de chasse          | Apprécier la fluctuation des effectifs                                 | 2        | Enquête tableau de chasse  | Réalisation de l'enquête départementale toutes espèces (oui/non) |
|  | Initier ou participer aux travaux de recherche sur le lapin de garenne | 3        | Partenariat avec des organismes de recherche (ONCFS, CNRS...)  | Nombre de partenariats / an                                      |
| Pratique de la chasse                        | Limiter les dégâts   | 1        | En cas de dégâts aux cultures justifiés, chasse à tir du lapin à l'aide du furet autorisée avec arrêté préfectoral individuel* | Nombre d'arrêtés préfectoraux / an                               |

\* Après avis du Président de la Fédération des chasseurs

## Enjeux habitat → Limiter les dégâts agricoles

| Type d'action / Thème | Objectifs recherchés                                      | Priorité | Méthodes de suivis                                 | Indicateurs de suivi                                |
|-----------------------|---|----------|--|---|
| Dégâts agricoles      | Protéger les cultures sensibles à hautes valeurs ajoutées | 2        | Prêt de matériel de clôture électrique ou captures | Nombre de conventions de prêt<br>Nombre de captures |





# Faisan commun →

*Phasianus colchicus* - Linné 1758

- Augmenter le nombre de sociétés sous convention
- Favoriser les regroupements de territoires
- Créer une mosaïque d'aménagements répondant aux exigences écologiques de l'espèce

## Enjeux espèces → Développer des populations naturelles

| Type d'action / Thème          | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi  |
|--------------------------------|---|----------|--|---|
| La gestion globale de l'espèce | Promouvoir la gestion du faisan (conventions de réhabilitation du faisan commun, travail à l'échelle de l'unité de gestion, etc.) | 1        | Convention, contact adhérent et réunions   | Nombre de conventions signées   |
| Réseau (ONCFS/FDC) faisans     | Se tenir informé des expériences et acquis des autres   | 2        | Participation au réseau  | Présence aux réunions annuelles, envoi annuel des données             |
| Gestion élargie                | Préserver les efforts de gestion des sociétés sous convention faisans   | 1        | Tir interdit du faisan commun sur les territoires adjacents et les communes limitrophes. Tir autorisé du faisan obscur | Nombre de communes où le tir est interdit et cartographie d'évolution |
|                                | Regrouper les territoires de chasse   | 1        | Création de GIC  | Nombre de GIC créés   |
| Convention faisans             | Évaluer la pertinence des conventions   | 2        | Synthèse (tableau de chasse et indicateurs de suivi) des territoires sous convention                                   | Réalisation de la synthèse  |
| Lâcher de gibier               | Chasser du gibier de qualité  | 2        | Privilégier les lâchers de gibier au printemps ou en été   | Réalisation d'une enquête annuelle                                    |

## Enjeux habitat → Préserver ou restaurer un habitat de qualité

| Type d'action / Thème  | Objectifs recherchés                 | Priorité | Méthodes de suivis       | Indicateurs de suivi   |
|--|--------------------------------------|----------|--------------------------|--|
| Jachère environnement et faune sauvage et culture environnementale, haie bocagère, culture hivernale | Améliorer la diversité du territoire | 2        | Information et animation | Nombre de dossiers, surface, et localisation / territoire, nombre d'animations |





# Bécasse des bois →

*Scolopax rusticola* - Linné 1758

- Améliorer les connaissances sur les prélèvements
- Obtenir une réglementation nationale de gestion cohérente

**Enjeux espèces →**

**Afficher le leadership des chasseurs dans la gestion de la bécasse des bois**

| Type d'action / Thème                          | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées  | Indicateurs de suivi                                       |
|--|---|----------|---|--|
| Tableau de chasse                              | Mieux connaître les prélèvements  | 2        | Analyse des carnets   | Rapport annuel (oui/non)                                   |
| Retour des carnets de prélèvement              | Obtenir 100 % de retour annuel  | 2        | Arrêté préfectoral, non distribution du carnet si absence de retour | Pourcentage de carnets non retournés par an                |
| Prélèvement maximal autorisé                   | Maintenir un PMA hebdomadaire de 3 bécasses / chasseur et l'étendre au niveau national                | 1        | Réunions de concertation  | Application de la mesure (oui/non)                         |
| Suivi  | Améliorer les connaissances sur l'espèce  | 2        | Baguage hivernal  | Nombre de sorties effectuées et nombre de bécasses baguées |
| Suspension de la chasse en cas de gel prolongé | Assurer la tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité pendant et surtout après le gel prolongé | 1        | Procédure nationale "gel prolongé" (protocole ONCFS, FNC, FDC)      | Arrêté de suspension de la chasse (oui / non)              |







# Gibier d'eau →

(Anatidés, Limicoles et Rallidés)



- Améliorer nos connaissances sur les espèces chassées
- Entretenir un habitat favorable à l'hivernage et à la reproduction des espèces de gibier d'eau
- Améliorer les pratiques de chasse

## Enjeux espèces →

### Connaître les prélèvements et contribuer au développement du réseau Ramsar

| Thème  | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi  |
|--|---|----------|--|---|
| Harmonisation des pratiques                    | Rechercher la mise en place d'un carnet prélèvement commun entre le domaine terrestre et le domaine public maritime | 2        | Réunions de concertation avec les associations spécialisées  | Mise en place d'un carnet de prélèvement départemental (oui/non)                  |
| Connaissance des espèces                       | Évaluer et suivre les prélèvements de gibier d'eau dans le Morbihan   | 2        | Enquête départementale "prélèvements"  | Réalisation de l'enquête (oui/non)  |
|  | Mieux connaître l'hivernage des anatidés dans le Morbihan   | 2        | Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (ONCFS/FDC)   | Participation au comptage sur les sites d'importance nationale (oui/non)          |
| Connaissance de la chasse au gibier d'eau      | Améliorer la connaissance sur les gibiers d'eau   | 1        | Baguage (sur le Loc'h à Guidel, etc.), collecte d'ailes, etc.  | Nombre de sorties annuelles, nombre d'oiseaux bagués et nombre d'ailes collectées |
|  | Mieux appréhender et faire connaître ces modes de chasse  | 3        | Enquête auprès des chasseurs de gibier de d'eau  | Réalisation de l'enquête (oui/non) et diffusion des connaissances                 |
| Distribution d'aliments pour le gibier d'eau   | Apporter un complément alimentaire  | 1        | Agrainage autorisé à la volée du 1 <sup>er</sup> avril jusqu'à l'ouverture anticipée du gibier d'eau sur les territoires de l'article L.424-6 du Code de l'environnement | Nombre de procès verbaux ou de timbres amendes /an                                |
| Lâcher de gibier                               | Chasser du gibier de qualité  | 3        | Privilégier les lâchers de gibier au printemps ou en été   | Réalisation d'une enquête annuelle  |
| Suspension de la chasse en cas de gel prolongé | Assurer la tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité pendant et surtout après le gel prolongé               | 1        | Procédure nationale "gel prolongé" (protocole ONCFS, FNC, FDC)   | Arrêté de suspension de la chasse (oui / non)                                     |

## Enjeux habitat →

### Préserver ou restaurer un habitat de qualité

| Type d'action / Thème | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes de suivis                                   | Indicateurs de suivi             |
|-----------------------|--|----------|--|----------------------------------|
| Sites natura 2000     | Représenter les intérêts des chasseurs et la chasse en général et faire reconnaître la gestion des chasseurs | 1        | Participation active aux réunions de concertation    | Nombre de réunions par an        |
| Entretien du milieu   | Eviter l'enfrichement des zones humides  | 1        | Pâturage extensif ou broyage                         | Surfaces entretenues par an      |
|                       | Améliorer les connaissances sur les pratiques de gestion des zones humides (étang, marais, etc...)           | 1        | Réalisation d'un état des lieux auprès des chasseurs | Etat des lieux réalisé (oui/non) |





# Pigeons, tourterelles, grives, merle noir, alouette des champs



- Améliorer les connaissances sur les prélèvements
- Améliorer les suivis des populations

(Colombidés, Turdidés et Alaudidés)



**Enjeux espèces** →

**Contribuer au maintien des espèces dans le respect des intérêts agro cynégétiques**

| Type d'action / Thème               | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées                                 | Indicateurs de suivi               |
|-------------------------------------|--|----------|--|------------------------------------|
| Connaissance des tableaux de chasse | Apprécier les prélèvements par la chasse                       | 2        | Enquête départementale "prélèvement"               | Réalisation de l'enquête (oui/non) |
| Connaissance des espèces            | Avoir une connaissance plus précise de la biologie des espèces | 2        | Transmission des bagues                            | Rapport annuel du réseau ONCFS/FDC |
|                                     | Mieux connaître l'hivernage et la reproduction                 | 2        | Réseau (ONCFS/FDC) - Alaudidés Colombidés Turdidés | Nombre de sites suivis par an      |
| Pratique de la chasse               | Limiter les prélèvements ponctuels abusifs                     | 1        | Information, contact adhérent                      | Nombre de publications / an        |

**Enjeux habitat** →

**Préserver un habitat (de reproduction et d'alimentation) de qualité**

| Type d'action / Thème | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes de suivis  | Indicateurs de suivi  |
|-----------------------|--|----------|---|---|
| Aménagement bocager   | Inciter les chasseurs à planter des haies ou à participer aux plantations  | 2        | Contact adhérents, réunion thématique   | Nombre et linéaire de haies plantées par an   |
|                       | Obtenir des haies riches pour la faune sauvage   | 2        | Participer aux réunions de la chambre d'agriculture   | Nombre de réunions par an   |
| Dégâts agricoles      | Limiter les dégâts aux cultures de pois de conserve, de choux fleurs et de brocolis à destination de la consommation humaine | 1        | Classement nuisible du pigeon<br>Destruction à tir sur autorisation préfectorale individuelle | Inscription dans l'arrêté préfectoral, nombre d'autorisations délivrées, bilan des prélèvements |



**Bernache du Canada, Chien viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Rat musqué, Ragondin, Renard roux, Corneille noire, Fouine, Martre, Pie bavarde, Etourneau sansonnet, Belette, Putois, Corbeau freux, Geai des chênes, Blaireau**

*Branta canadensis, Nyctereutes procyonoides, Mustela vison, Procyon lotor, Ondrata zibethicus, Myocastor coypus, Vulpes vulpes, Corvus corone, Martes foina, Martes martes, Pica pica, Sturnus vulgaris, Mustela nivalis, Mustela putorius putorius, Corvus frugilegus, Garrulus glandarius, Meles meles*



- Améliorer la régulation des espèces prédatrices

**Enjeux espèces →**

**Obtenir un équilibre prédateur proie favorable pour les espèces gibier**

| Type d'action / Thème  | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi  |
|--|---|----------|--|---|
| <b>Piégeage</b><br>(des seules espèces classées nuisibles)                     | Dynamiser le réseau de piégeurs agréés  | 1        | Contacts et réunions de piégeurs   | Nombre de réunions, taux de participation, total des prises   |
|  | Améliorer la représentation du nombre de piégeurs à l'échelle départementale  | 1        | Formation des piégeurs   | Nombre de piégeurs actifs aux échelles communales et départementales  |
|  | Améliorer la pertinence du piégeage sur les communes en convention lapin ou faisau  | 1        | Piégeage collectif par secteur   | Compte rendu annuel (total des prises, taux de participation...) Evolution de l'espèce sous convention et de l'IKA lièvre   |
|  | Limiter les dégâts aux semis des cultures   | 2        | Piégeage collectif corneille avec la FEMODEC   | Compte rendu annuel (Nombre de communes, nombre de secteurs piégés, total des prises...) Evolution annuelle du nombre d'attestations de dégâts reçues dans ces secteurs |
|  | Apprécier la pression de piégeage   | 3        | Remplir la partie centrale du carnet de piégeage   | Analyse réalisée (oui / non)  |
| <b>Déterrage</b>   | Dynamiser le réseau de déterreurs   | 1        | Réunion annuelle   | Nombre de réunions, taux de participation, nombre d'équipages actifs / an et total des prises / an  |
| <b>Salubrité publique et atteintes aux activités agricoles et cynégétiques</b> | Limiter les dégâts aux activités agricoles, cynégétiques et humaines  |          | Réfléchir à la mise en oeuvre de techniques alternatives et complémentaires pour la régulation des nuisibles | Nombre de réunions, techniques mises en oeuvre (oui / non)  |
| <b>Observatoire faune dégâts</b>   | Centraliser les données sur les dommages causés aux activités agricoles, forestières, aquacoles, cynégétiques et humaines | 1        | Collecte des attestations dégâts dûment renseignées  | Nombre d'attestations retournées  |
|  | Quantifier et localiser la régulation des nuisibles par la chasse à tir   | 1        | Enquête annuelle auprès des chasseurs  | Enquête réalisée (oui/non)  |
|  | Obtenir le classement nuisible de certaines espèces   | 1        | Rédaction d'un rapport annuel  | Nombre d'espèces classées nuisibles / an  |
| <b>Service aux particuliers et collectivités</b>                               | Résoudre les nuisances de la faune sauvage causées aux particuliers ou collectivités                                      | 3        | Assurer la mise en relation des plaignants avec les sociétés de chasse ou les piégeurs locaux                | Nombre de mises en relation / an et résultat des interventions, nombre de conventions signées par an avec les mairies   |







## Espèces chassables en priorité



- Connaître les principales causes de mortalités de la faune sauvage en Morbihan
- Assurer une veille épidémiologique sur la faune sauvage
- Prévenir les maladies transmissibles à l'homme



### Enjeux → Détecter les maladies à mortalité massive sur les espèces chassables

| Type d'action / Thème             | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi                   |
|-----------------------------------|--|----------|--|--|
| Renforcer le réseau d'observateur | Sensibiliser et informer sur les pathologies de la faune sauvage, les référents "hygiène et venaison" et les chasseurs | 1        | Lettre d'information, contact adhérent, réunions thématiques                     | Nombre de communications / an          |
| Veille sanitaire                  | Détecter les mortalités dues aux pathologies de la faune sauvage   | 1        | Collecte et analyse des cadavres dans le cadre du réseau SAGIR                   | Nombre d'analyses par an et par espèce |
|                                   | Prévenir les risques des maladies transmissibles à l'homme (zoonoses)  | 1        | Collecte et analyse des cadavres dans le cadre du réseau SAGIR                   | Nombre d'analyses par an et par espèce |
| Recherche de pathologie           | Améliorer les connaissances des pathologies des espèces cynégétiques à enjeu   | 1        | Programmes de recherche avec différents partenaires (protocoles, analyses, etc.) | Nombre de programmes réalisés          |
|                                   | Améliorer les connaissances des maladies transmissibles à l'homme (zoonose)  | 1        | Programmes de recherche avec différents partenaires (protocoles, analyses, etc.) | Nombre de programmes réalisés          |
|                                   | Améliorer les connaissances des maladies transmissibles aux animaux de rente   | 2        | Programmes de recherche avec différents partenaires (protocoles, analyses, etc.) | Nombre de programmes réalisés          |



## Biodiversité "ordinaire" →

- Développer un réseau de fermes "biodiversité"
- Améliorer la réglementation agricole locale au profit de la faune sauvage
- Développer des cultures favorables à la faune sauvage
- Etre reconnu comme "expert" de la biodiversité en espace agricole



### Enjeux → Améliorer les pratiques agricoles par la prise en compte de la biodiversité

| Type d'action / Thème           | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi                                       |
|---------------------------------|---|----------|--|--|
| Réseau AGRIFAUNE                | Se tenir informé des travaux / suivis / expériences des groupes techniques nationaux      | 1        | Etre présent aux réunions thématiques  | Présence aux réunions : oui / non                          |
| Réseau de fermes "biodiversité" | Animer le réseau morbihannais   | 1        | Réunir des agriculteurs du réseau  | Réunions réalisées : oui/non                               |
|                                 | Réaliser ou faire réaliser annuellement les suivis sur les fermes pilotes                 |          | Appliquer les protocoles du Muséum National d'Histoires Naturelles                             | Nombre de suivis réalisés par an                           |
|                                 | Réaliser des animations sur les fermes pilotes  |          | Porte ouverte thématique   | Nombre d'animations par an                                 |
|                                 | Exporter le diagnostic biodiversité en dehors des fermes pilotes                          |          | Réaliser le diagnostic   | Nombre de fermes diagnostiquées                            |
| Cultures faunistiques           | Améliorer l'habitat de la faune gibier (abri, nourriture, reproduction)                   | 1        | Développer les jachères, les CIPAN faunistiques, les cultures à gibier                         | Surfaces en jachère / CIPAN faunistique / culture à gibier |
| Réglementation agricole locale  | Améliorer la réglementation locale vers une meilleure prise en compte de la faune sauvage | 1        | Participer aux réunions départementales  | Nombre de réunions par an                                  |
| Concertation agricole locale    | Echanger / se tenir informé des problématiques agricoles localement                       | 1        | Organiser des réunions thématiques régulières avec la chambre d'agriculture, la FDSEA, la DDTM | Nombre de réunions organisées                              |



## La réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h - Guidel (56) →

**Rappel :**

- 1994 : le Grand Loc'h est acheté par le Conseil général du Morbihan et la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage avec le soutien de la commune de Guidel et de la Fédération des chasseurs du Morbihan
- Avril 2002 : site Natura 2000 FR5300059 - Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec
- 20 décembre 2008 : décret du Conseil régional de Bretagne relatif à la création de la réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h
- 25 mai 2009 : arrêté de M. le président du Conseil régional de Bretagne désignant la Fédération des chasseurs du Morbihan comme gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale.
- 22 novembre 2011 : avis favorable (à l'unanimité) du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sur le plan de gestion de la réserve.

- **Préservation et réhabilitation du milieu naturel**
- **Sensibilisation à l'environnement**



**Enjeux espèces →**

**Conserver, protéger les espèces animales patrimoniales**

| Thème   | Objectifs recherchés  | Méthodes de suivis   | Technique de gestion  |
|---|---|--|---|
| Conservation de la diversité faunistique  | Maintenir les centaines d'espèces inventoriées (invertébrés, mammifères, oiseaux, poissons, etc.) | Divers comptages tout au long de l'année   | Pâturage par équins/bovins<br>Fauçage tardif<br>Curage des fossés           |
| Favorisation de l'accueil des espèces d'oiseaux hivernants et en cours de migration | Assurer l'hivernage des oies, canards et bécassines   | Comptages hivernaux mensuels<br>Indice d'abondance "bécassine des marais"  | Maîtrise des niveaux d'eau<br>Préservation de la tranquillité de la réserve |
| Favorisation de l'accueil des espèces oiseaux nicheurs                              | Favoriser l'installation du vanneau huppé et des passereaux paludicoles                           | Comptage par indice ponctuel d'abondance   | Pâturage par équins/bovins<br>Fauçage<br>Faucardage                         |
| Conservation et restauration des sites d'accueil des amphibiens                     | Restaurer les sites de ponte des amphibiens   | Suivi par indice d'abondance de la grenouille agile, du crapaud calamite, de la rainette verte et des grenouilles vertes | Curage de mares et de fossés  |
| Conservation et restauration des sites d'accueil de l'agrion de Mercure             | Restaurer son habitat   | Suivi par indice d'abondance   | Curage des fossés   |



## La réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h - Guidel (56) →

**Rappel :**

- 1994 : le Grand Loc'h est acheté par le Conseil général du Morbihan et la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage avec le soutien de la commune de Guidel et de la Fédération des chasseurs du Morbihan
- Avril 2002 : site Natura 2000 FR5300059 - Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec
- 20 décembre 2008 : décret du Conseil régional de Bretagne relatif à la création de la réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h
- 25 mai 2009 : arrêté de M. le président du Conseil régional de Bretagne désignant la Fédération des chasseurs du Morbihan comme gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale.
- 22 novembre 2011 : avis favorable (à l'unanimité) du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sur le plan de gestion de la réserve.

- **Préservation et réhabilitation du milieu naturel**
- **Sensibilisation à l'environnement**



**Enjeux milieux →**

**Maintenir les habitats en bon état de conservation**

| Thème   | Objectifs recherchés   | Méthodes de suivis   | Technique de gestion   |
|---|--|--|--|
| Conservation de la diversité floristique des prairies subhalophiles | Maintenir le bon état de conservation des prairies subhalophiles   | Inventaire floristique / Suivi par carrés échantillons et transects  | Pâturage par équins-bovins / Fauchage tardif   |
| Conservation des habitats dunaires                                  | Maîtriser la fréquentation<br>Contrôler l'enfrichement<br>Eradiquer les espèces invasives<br>Contrôler les espèces envahissantes | Inventaire floristique<br>Suivi par carrés échantillons et transects | Canalisation des utilisateurs de la dune (piétons, cavaliers, etc.)<br>Tronçonnage, fauchage, pâturage |
| Conservation des espèces patrimoniales                              | Préserver les espèces protégées et celles inscrites sur listes rouges (orchidées, linaires des sables, etc.)                     | Inventaire floristique<br>Suivi par carrés échantillons et transects | Pâturage équin / Tronçonnage<br>Etrépage / Débroussaillage   |

**Enjeux sensibilisation à l'environnement →**

**Sensibiliser à la gestion durable et pragmatique**

| Thème  | Objectifs recherchés  | Actions mises en oeuvre   |
|--|---|---|
| Faire connaître et comprendre l'intérêt de la réserve            | Développer les actions pédagogiques<br>Améliorer la signalétique          | Sorties "nature" adaptées au public du moment (randonneurs, scolaires, étudiants, etc.)<br>Pose de panneaux d'information autour du site sur le sentier périphérique      |
| Rendre compatible la conservation du site et l'accueil du public | Permettre la découverte de la réserve sans perturber la faune et la flore | Mise en place de panneaux indiquant les limites de la réserve<br>Aménagement de la dune de manière à canaliser les différentes activités (randonnées, VTT, chevaux, etc.) |
| Intégrer la réserve dans les projets d'aménagement du territoire | Etre associé aux démarches et projets engagés sur le bassin versant       | Participation au Contrat territorial des milieux aquatiques (CMTA) local, à l'inventaire des zones humides, etc.  |





## Présidents de territoires responsables de battue et chasseurs



- Apporter un appui technique et juridique actualisé

### Enjeux → Former les responsables de chasse et les chasseurs

| Type d'action / Thème          | Objectifs recherchés  | Méthodes utilisées   | Durée (en jour) | Indicateurs de suivi  |
|--------------------------------|---|--|-----------------|---|
| Sécurité en battue             | Informier et former les responsables de battues sur leur responsabilité et aux règles de sécurité   | Formation théorique et pratique "Sécurité à la chasse en battue" | 1               | Nombre de responsables formés par an                            |
|                                | Améliorer les conditions de sécurité en battue  | Audit in situ "Sécurité en battue"                               | 1/2             | Nombre d'audits par an  |
|                                | Améliorer les conditions de sécurité à la chasse  | Formation continue "Sécurité à la chasse"                        | 1               | Nombre de chasseurs formés par an                               |
| Permis de chasser              | Dispenser une formation aux futurs jeunes chasseurs   | Programme de formations obligatoires                             | 2               | Nombre de candidats formés par an / Taux de réussite à l'examen |
| Chasse à l'arc                 | Assurer la formation des chasseurs à l'arc  | Formation "Chasse à l'arc"                                       | 1               | Nombre de chasseurs à l'arc formés par an                       |
| Piégeage                       | Assurer la formation des piégeurs agréés  | Formation des piégeurs agréés (2 jours)                          | 2               | Nombre de piégeurs agréés formés par an                         |
|                                | Assurer le perfectionnement des piégeurs agréés   | Formation "Perfectionner son piégeage"                           | 1/2             | Nombre de piégeurs "perfectionnés" par an                       |
| Hygiène alimentaire            | Donner des exigences hygiéniques spécifiques à la filière commerciale de la venaison afin de maîtriser la sécurité de la chaîne alimentaire | Formation "Examen initial du gibier sauvage"                     | 1               | Nombre de chasseurs formés                                      |
| Maladies de la faune sauvage   | Sensibiliser les chasseurs aux maladies de la faune sauvage et au réseau SAGIR  | Formation "Pathologies de la faune sauvage"                      | 1               | Nombre de personnes formées par an                              |
| Nouveaux chasseurs             | Renouveler et recruter de nouveaux chasseurs  | Formation "Référénts nouveaux chasseurs"                         | 1               | Nombre de référents formés par an                               |
| Découverte des modes de chasse | Faire découvrir des modes de chasse traditionnels (chasse au vol, chasse à l'affût ou à l'approche, chasse à courre, etc.)                  | Formation "Découverte"   | 1/2 ou 1        | Nombre de personnes formées par an                              |
| Association de chasse          | Aider les responsables de société à assurer le bon fonctionnement de leur association   | Formation "Fonctionnement d'une association de chasse"           | 1               | Nombre de responsables formés par an                            |
| Garde chasse particulier       | Assurer le respect du règlement intérieur de l'association de chasse  | Formation "Garde chasse particulier"                             | 2               | Nombre de gardes formés par an                                  |
|                                |   | Formation "Perfectionnement du garde chasse particulier"         | 1               | Nombre de gardes "perfectionnés" par an                         |
| Gestion des espèces            | Conseiller et guider les sociétés dans leur projet de réhabilitation des espèces  | Formation "Gestion des espèces"                                  | 1               | Nombre de personnes formées / an                                |





**Présidents de territoires,  
responsables de battue, chasseurs**



- **Prévenir et renforcer la sécurité à la chasse des chasseurs et des non chasseurs**

**Enjeux** → **Améliorer la sécurité lors de la pratique de la chasse**

| Type d'action /Thème   | Objectifs recherchés  | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi                                       |
|--|---|----------|--|--|
| Sécurité à la chasse   | Limiter les accidents de chasse                                   | 1        | Port obligatoire du gilet fluorescent et de la pibole ou corne de chasse en battue   | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an        |
|  |   |          | Interdiction pour les chasseurs postés à tir de se déplacer en véhicule à moteur pendant les battues au chien courant tant que la fin de l'action de chasse n'a pas été annoncée, à l'exception du seul responsable de battue dès lors que l'arme de tir est déchargée puis démontée ou placée sous étui | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an        |
| Signature obligatoire de la feuille de présence à la battue pour chaque chasseur et pour chaque participant non chasseur | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an               |          |  |  |
| Lecture obligatoire lors du rond avant chaque battue de la fiche des consignes de sécurité rédigée par la Fédération     | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an               |          |  |  |
|  | Sécuriser le tir, faciliter le tir fichant                        | 1        | Incitation à marquer les postes de tir pour les battues et à placer des miradors   | Nombre de marquages réalisés, nombre de miradors installés |
| Collision routière   | Limiter les collisions routières                                  | 1        | Promouvoir la mise en place d'une signalétique homologuée pendant les battues, lettre d'information, formation, contact adhérent   | Nombre de panneaux vendus par an                           |
| Sécurité publique  | Améliorer la sécurité publique et limiter les accidents de chasse | 1        | Interdiction d'utiliser la carabine 22 long rifle comme arme de chasse dans le Morbihan (1)  | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an        |
|  |   | 1        | Interdiction d'être porteur d'une arme à feu chargée sur les routes et chemins publics* ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises et enclos dépendant des chemins de fer. Dans les mêmes lieux, il est interdit a fortiori d'en faire usage (2)   | Nombre de procès-verbaux ou de timbres amendes / an        |
|  |   |          | Interdiction à toute personne, placée à portée de fusil d'une de ces routes, chemins ou voies ferrées, de tirer dans cette direction ou au-dessus (2)  |  |
| Interdiction également de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports (2)                 |   |          |  |  |
|  |   |          | Interdiction à toute personne, placée à portée de fusil de stades ou autres lieux de réunions publiques, d'habitations particulières (y compris caravanes, remises et abris de jardin) ainsi que de bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction (2)                   |  |

(1) Arrêté préfectoral du 10 septembre 1970 (2) Arrêté préfectoral fixant certaines règles de sécurité dont le respect incombe aux chasseurs en date du 22 août 2005.  
\* Par chemins publics, il faut entendre, au sens de cet arrêté, les chemins ouverts à la circulation du public.



## ACCA, associations de chasse communales et privées

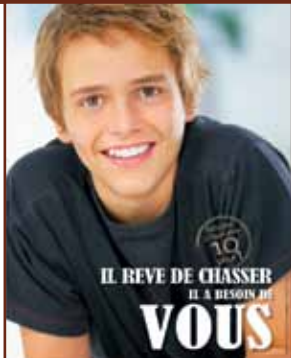


- **Délimiter à l'échelle de la parcelle et du droit de chasse les territoires de chasse**
- **Regrouper les territoires**



### **Enjeux** → **Conforter dans le temps et dans l'espace les territoires de chasse**

| Type d'action / Thème                               | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées  | Indicateurs de suivi  |
|---|--|----------|---|---|
| Regroupements de territoires, GIC et UG             | Gérer certaines espèces à une échelle intercommunale                                     | 1        | Réunion de concertation, création de regroupements de territoires (GIC, etc.)                               | Nombre de réunions, nombre de groupements créés   |
| Associations de Chasse Communale Agréées (ACCA)     | Garantir la stabilité des territoires et permettre un regroupement des droits de chasse  | 1        | Procédure de création des Associations de Chasse Communale Agréées, conformément au code de l'environnement | Nombre d'Associations de Chasse Communale Agréées créées par an et nombre d'Associations de Chasse Communale Agréées dans le Morbihan |
| Associations de Chasse Communale et chasses privées | Consolider le territoire de chasse   | 1        | Vérifier les baux de chasse existants et inciter à en contracter d'autres                                   | Nombre d'associations vérifiées par an  |
|   | Mieux connaître les limites des territoires de chasse                                    | 2        | Cartographier les territoires   | Nombre de cartes réalisées par an   |
| Droit de chasse                                     | Divulguer une connaissance juridique précise sur le droit de chasse et le bail de chasse | 2        | Information, formation, contact adhérent  | Nombre d'informations transmises par an   |



## Futurs chasseurs / Grand public



- Attirer et intégrer de nouveaux chasseurs
- Faire découvrir et expliquer la chasse

### Enjeux → Développer une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux chasseurs

| Type d'action / Thème          | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi                               |
|--------------------------------|--|----------|--|--|
| Conquête de nouveaux chasseurs | Recruter de nouveaux chasseurs<br>Accompagner le futur chasseur dans ses démarches | 1        | Création d'un réseau de référents "nouveaux chasseurs"                                 | Nombre de référents / Nombre de nouveaux chasseurs |
|                                |  |          | Mailings ciblés pour proposer une journée découverte ou de passer le permis de chasser | Nombre d'opérations réalisées                      |
|                                |  |          | Gratuité des frais liés à l'obtention du permis de chasser                             | Coût réel d'obtention du permis de chasser         |
|                                | Faciliter l'accueil et l'intégration du nouveau chasseur                           | 1        | Création d'une banque d'offres de territoires et d'accompagnateurs                     | Nombre d'offres / Nombre de parrains               |
|                                |  |          | Mise en place d'une politique départementale tarifaire pour les nouveaux chasseurs     | Règle adaptée (oui / non)                          |

### Enjeux → Sensibiliser aux actions des chasseurs, faire découvrir le monde de la chasse

| Type d'action / Thème  | Objectifs recherchés   | Priorité | Méthodes utilisées   | Indicateurs de suivi                           |
|--|--|----------|--|--|
| Communiquer et promouvoir la chasse  | Faire connaître les actions menées par les chasseurs concernant la gestion des espèces et des habitats | 1        | Présence à des salons ou expositions thématiques   | Nombre de salons effectués                     |
|  |  |          | Animations scolaires ou grands publics   | Nombre de sorties / Nombre de visiteurs        |
|  |  |          | Publications dans les médias ou conférences de presse  | Nombre de publications / Nombre de conférences |
|  | Informers les chasseurs  | 1        | Diffusion auprès des partenaires de revues, supports d'information sur la chasse                       | Nombre de documents expédiés                   |
| Mise à jour du site internet <a href="http://www.chasse-morbihan.com">www.chasse-morbihan.com</a> sur les actualités scientifiques, juridiques, etc. |  |          | Nombre de visites par mois   |  |
|  |  |          | Publication d'une revue d'informations générales "Je chasse en Morbihan" diffusée à tous les chasseurs | Nombre de numéros par an                       |





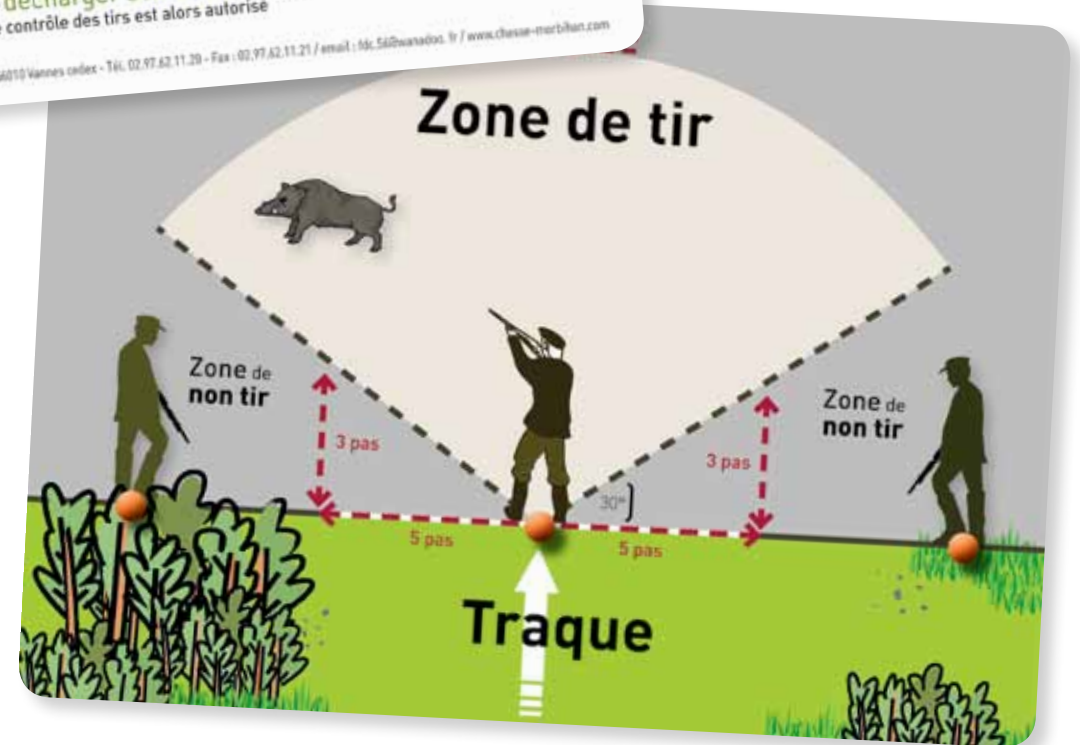
# Annexes



## **Consignes de sécurité** à respecter impérativement lors de la battue

- 1 Il est **interdit** de charger son arme avant le signal de début de battue
- 2 Il est **obligatoire**, à l'arrivée à son poste, de repérer ses voisins immédiats
- 3 Il est **obligatoire** de définir sa zone de tir en calculant ses angles de  $30^\circ$  (cf. schéma au dos)
- 4 Il est **interdit** de quitter son poste (même si un animal est tiré) et de se déplacer avant le signal de fin de battue
- 5 Il est **interdit** de tirer sur un gibier non formellement identifié
- 6 Il est **obligatoire** d'effectuer un tir fichant (dirigé vers le sol) et à courte distance (30 m). Le tir assis est interdit
- 7 Il est **interdit** de tirer dans la traque et de tirer un gibier rentrant dans la traque
- 8 Il est **interdit** de tirer en direction des routes et chemins ouverts au public ainsi que des habitations
- 9 Il est **obligatoire** de décharger son arme au signal de fin de battue  
Le contrôle des tirs est alors autorisé

 Fédération Départementale des Chasseurs de Morbihan  
à l'allée François-Joseph Broussais - B.P. 409 - 56010 Vannes cedex - Tél. 02.97.62.11.20 - Fax : 02.97.62.11.21 / email : fdc.Morbihan@orange.fr / www.chasse-morbihan.com





# Annexes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale  
Des territoires et de la mer

Service Eau, nature et biodiversité

Dossier suivi par : Pierre RIQUIER  
Tél. : 02.97.68.21.60  
Mel. : pierre.riquier@morbihan.gouv.fr

**Le Préfet du Morbihan**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article 168 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.425-1 à L.425-3-1,

VU le projet de schéma départemental de gestion cynégétique établi et produit par la fédération départementale des chasseurs,

VU l'étude d'évaluation des incidences Natura 2000;

VU l'avis exprimé à ce titre par le Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 22 mai 2012,

**CONSIDERANT** que ce projet prend en compte les principes et dispositions, tels qu'explicités par les articles L.420-1 et L.425-4 dudit code (mesures relatives à la sécurité, gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats, prélèvement raisonnable, gestion équilibrée des écosystèmes, équilibre agro-sylvo-cynégétique),

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

DECIDE


**Article 1<sup>er</sup>** : Le schéma départemental de gestion cynégétique présenté par la fédération départementale des chasseurs est approuvé.

**Article 2** : Le schéma départemental de gestion cynégétique, dans ses dispositions actuelles, est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département jusqu'au 30 juin 2018.

**Article 3** : Le président de la fédération départementale des chasseurs, le directeur départemental des territoires et de la mer et le chef du service départementale de l'ONCFS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

A Vannes, le  
Le préfet,

31 MAI 2012

  
Jean-François SAVY







## Remerciements



# La fédération remercie

- l'ensemble des responsables cynégétiques du département,
- les associations de chasse spécialisées du Morbihan : Union des chasses privées du Morbihan,

Breizh en vol, Association des jeunes chasseurs du Morbihan, Association de vénerie sous terre du Morbihan, Union des piégeurs du Morbihan, Association des chasseurs de gibier d'eau sur le domaine terrestre du Morbihan, Association de chasse maritime du Morbihan, Club national des bécassiers du Morbihan, Association des chasseurs de grand gibier du Morbihan, Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants 56, Association de chasse fluviale du bassin de l'Oust, Association de chasse fluviale de la rivière du Blavet, Association des piégeurs du Morbihan, Association des gardes particuliers du Morbihan,

● ainsi que nos partenaires institutionnels que sont la Préfecture du Morbihan, la Direction départementale des territoires et de la mer, la Direction départementale de la protection des populations, le Groupement des lieutenants de l'ovèterie, la Chambre d'agriculture du Morbihan, la FDSEA, le Centre régional de la propriété forestière, la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national des forêts, la Fédération morbihannaise de défense des ennemis des cultures, le Syndicat départemental de la propriété privée rurale, le Syndicat départemental de la propriété forestière, le Syndicat départemental des éleveurs de gibier, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général du Morbihan, l'Association des maires du Morbihan, les mairies de Guidel et de Saint Jean Brévelay.

Enfin, elle remercie Piotr.

## Postface

« Voici le chien, qui, de sa propre initiative, fut toujours un chasseur enthousiaste. Ainsi, l'homme peut intégrer la chasse du chien dans sa propre chasse et il élève la chasse à une très haute complexité et à une forme plus parfaite. Ce progrès fut pour la chasse ce que la polyphonie fut pour la musique. En effet, avec l'ajout de la gent canine aux rabatteurs et aux tireurs, la chasse acquiert une sorte de majesté symphonique. »

José Ortega y Gasset

